

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1^{ère}/III-13

POLITIQUE CULTURELLE

DEPARTEMENTALE

Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses du budget de la culture est consacré à la conservation du patrimoine, des monuments historiques, ou aux archives et à la lecture.

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi dans les domaines du théâtre, de la danse, ou de la musique en soutenant les actions de création et de diffusion en milieu rural avec pour objectifs :

- **une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles ;
- **une ouverture sociale et culturelle** en proposant à chacun, et notamment aux jeunes, la chance de découvrir un épanouissement personnel plus complet et une plus grande qualité de vie par une pratique culturelle.

Le bilan 2005 démontre la constance de l'effort de notre Département bien au-delà de ses compétences obligatoires.

BILAN 2005

DE LA POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

Les actions du Conseil Général s'établissent de la façon suivante :

I - INVESTISSEMENT

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

◆ **Aide aux communes pour la restauration des monuments
historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues
classées**

Le montant des aides accordées s'élève en 2005 à **131 593 €**.

Dans les projets de rénovation de ces monuments, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi notre patrimoine culturel, avec la restauration de bâtiments comme les églises de Mirabel, Négrepelisse, Montpezat de Quercy, l'église St Jacques de Montauban, Puylaroque, a pu être sauvegardé.

◆ **Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de
pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à
pain, fournils et gariottes**

Cette politique, créée en 1982, permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire.

Elle aura généré au titre de 2005 pour **79 756 €** de subventions aux particuliers et **8 919 €** aux communes.

II – FONCTIONNEMENT

◆ **Fouilles préhistoriques et historiques**

En 2005, une enveloppe de **22 105 €** a ainsi été répartie :

- 3 000 € pour des opérations de fouilles de sauvetage urgent

- 10 605 € pour la présentation des sites archéologiques majeurs du département
- 8 500 € pour des actions de sensibilisation à la préhistoire du milieu scolaire et du grand public.

♦ **Actions en faveur de la Lecture**

Une aide de **23 000 €** a été consacrée à la 15^{ème} édition de Lettres d'automne. Un crédit de **10 000 €** a permis l'organisation du salon jeunesse, les venues d'auteurs en milieu scolaire alors qu'une aide de **2 300 €** était attribuée pour l'organisation de la 10^{ème} édition du festival « Alors raconte » menée par l'association des Amis de la Médiathèque.

♦ **Aide à la création et à la diffusion théâtrales**

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural le Conseil Général, depuis de nombreuses années, aide les différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2005, une dotation globale de **132 600 €** a été répartie entre différentes associations théâtrales telles que Carambole, la Compagnie de la Mandoune, Quercy Productions, la Compagnie de l'Embellie, la Fée Dora, l'Association Symphorèse, Festivalence et la Compagnie Arène Théâtre.

♦ **Musique**

Notre politique comporte deux volets :

- l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et municipales, **53 987 €** y ont été consacrés en 2005.

- l'aide à la diffusion musicale :

En 2005, **75 887 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » orchestre Baroque de Montauban, l'orchestre de la Cité d'Ingres, aux festivals « Les Vibrations de Moissac » et les « Soirs de Moissac ».

♦ **Occitan**

Le Conseil Général soutient la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes. Une dotation globale de **45 245 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue régionale en 2005.

♦ Audiovisuel : Le collège au cinéma

Cette politique a pour but d'inclure la fréquentation des salles de cinéma dans le rythme scolaire et de donner une culture cinématographique aux collégiens avec 2 séances par trimestre.

Un budget global de **29 492 €** dont **7 492 €** pour le transport a été mis en œuvre à cet effet en 2005.

♦ A.D.D.A. 82

En 2005, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **145 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de maintenir ses missions et de s'impliquer fortement dans l'organisation de certaines manifestations : Tarn-et-Garock, Châteaux Chantants, itinéraires musicaux et gourmands.

♦ Subventions aux associations culturelles

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles.

En 2005, les associations culturelles ont reçu un montant global de subventions de l'ordre de **758 180 €**, dont **138 185 €** dans le cadre du fonds d'intervention culturel.

POLITIQUE CULTURELLE EN 2006 PROPOSITIONS
--

La politique culturelle pour 2006, comme d'ailleurs pour les autres années, repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations culturelles** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations», pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations ;
 - les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel ;
 - les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des partenariats pérennes dans les domaines de la musique, du théâtre, de la lecture ou de l'occitan.

Je propose le plan d'actions suivant :

DEFENSE ET PROMOTION DU PATRIMOINE

♦ Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés sera connue. Toutefois dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **147 885 €** sur l'article 2041455, sous-fonction 312, au titre des délibérations de programme antérieures.

♦ Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes déposés par des particuliers et des communes. Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **80 000 €** au titre des aides aux particuliers, et de **10 000 €** au titre des aides aux communes.

♦ Archéologie, activités de fouilles préhistoriques et historiques

Le Département renferme sur son territoire un des patrimoines les plus remarquables de la région Midi-Pyrénées par sa richesse et sa diversité, qu'il s'agisse des sites archéologiques, des monuments historiques ou encore des nombreux témoins d'architecture traditionnelle.

Cet ensemble exceptionnel constitue un atout particulièrement précieux dans le cadre d'une démarche visant à développer un programme d'animation destiné à sensibiliser au patrimoine le grand public et les scolaires.

Je vous propose de reconduire notre enveloppe de **22 105 €** pour cette politique.

MUSIQUE

♦ Aides aux écoles de musique

Pour la période de septembre 2005 à juin 2006, je vous propose de voter une enveloppe de **54 000 €** pour ces aides qui seront accordées, sous réserve d'application de droits d'inscription et de coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves sur les bases suivantes :

- dotation forfaitaire de **23 €** par élève,

- fonds départemental pour le développement des arts correspondant à 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'instruments de musique plafonnées à 7 622 €.

♦ Aide à la diffusion musicale

Notre collectivité est un partenaire important des festivals organisés par l'association Chants Libres ou le Synergie Club, la Compagnie de la Tour de Brunehaut, les Amis du Château de Gramont ...

Dans le cadre de l'aide à la diffusion musicale, je vous propose de reconduire notre aide aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de 75 887 € ainsi répartie :

- « Les Passions »
Orchestre Baroque de Montauban..... 18 294€

Ensemble à cordes spécialisé dans la pratique des instruments d'époque, cet orchestre créé en 1986 jouit d'une réputation nationale. Concerts en région et sur le département, stage de chant choral, enregistrement de CD, cet ensemble poursuit son développement tout en s'ancrant dans le paysage local.

Je vous propose de reconduire à l'Orchestre Les Passions une aide à la diffusion de 18 294 € permettant ainsi d'accompagner son développement avec les partenaires que sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Montauban et la Caisse des Dépôts et Consignations.

- **Ensemble Organum..... 18 294 €**

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001 cet ensemble, de réputation internationale et spécialisé dans les répertoires médiévaux, est soutenu par la DRAC, la Région Midi-Pyrénées, la ville de Moissac et des sponsors nationaux (France Télécom, BNP, Paribas, etc...). Ses projets concernent la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac.

Je vous propose de reconduire une aide à la diffusion de 18 294 € à l'Ensemble Organum.

- **Orchestre de la Cité d'Ingres.....**

Cet ensemble composé de grands élèves et professeurs du Conservatoire National de musique, se produit en milieu rural.

Je vous propose de lui reconduire une aide de 5 000 € pour une programmation de 5 concerts dans le département.

• **Le Rio**

L'Association « Le Rio Grande », à travers les labels « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) et « Pôle Régional de Musiques Actuelles », est devenue un élément incontournable sur le secteur des Musiques Actuelles en Midi-Pyrénées et apporte beaucoup à la structuration de ce milieu en pleine expansion. A ce titre, elle bénéficie du soutien de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et de la Ville de Montauban. En 2006, l'Association développera son action sur 4 axes :

- La diffusion : production de manifestations et accueil d'une quinzaine de manifestations organisées par des structures extérieures. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.
- L'aide à la création et à la diffusion : lieu de création et de répétition scénique pour les musiciens régionaux, le Rio Grande prévoit des résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association
- La formation et l'accompagnement artistique et technique
- L'information sur les musiques actuelles (aide au montage de projets, centre d'information et point Internet).

♦ **Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac :** (A.D.I.A.M.) : 7 620 €

Cette association organise traditionnellement un Festival « Les soirs de Moissac », concerts donnés au cloître et au cœur de l'Abbaye de Moissac.

Je vous propose de reconduire notre aide à l'A.D.I.A.M. pour 2006 à hauteur de 7 620 €.

♦ **Centre Culturel de Moissac :** 15 245 €

Le Centre Culturel de Moissac organise le 10^{ème} festival « Les vibrations de Moissac » qui se déroulera en juillet 2006.

Cette manifestation s'articule autour de multiples déclinaisons de la voix : conteurs, comédiens, chanteurs se produiront dans les hauts lieux du patrimoine moissagais.

Je vous propose de reconduire notre aide au Centre Culturel de Moissac pour 2006 à hauteur de 15 245 €.

THEATRE

Je vous propose une dotation globale de **117 600 €** pour la diffusion et création théâtrales répartie entre les associations suivantes :

♦ **Comédie de la Mandoune : 38 000 €**

Cette compagnie créera Georges Dandin de Molière et une lecture spectacle Pierre Desproges. Elle diffusera son répertoire classique et organisera un festival de théâtre à Montricoux du 9 au 14 août 2006. Elle proposera des ateliers théâtre aux jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire.

- ♦ **Association La Fée Dora : 4 500 €,** pour cette compagnie qui crée des spectacles pour le jeune public.

♦ **Compagnie de l'Embellie : 6 100 €**

Cette compagnie de théâtre amateur a ouvert une salle de spectacle au 840 route de Bordeaux. Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, crée et diffuse ses pièces sur le département, aide bénévolement des associations caritatives.

- ♦ **Quercy Productions : 12 500 €**

Cette compagnie, créée en 1990, anime des ateliers théâtres à Caussade et organise des matinées classiques pour les collèges dans le but d'éveiller le goût du jeune public. Création 2006 : « Le Journal d'Anne Franck ».

♦ **Association Symphorèse : 15 500 €**

Cette association crée des spectacles et anime des ateliers à Montbarla. Elle organise un festival d'arts vivants à travers le Quercy qui a accueilli plus de 3 500 spectateurs en 2005.

♦ **Association Festivalence : 30 000 €**

Cette association organisera en Août 2006 la 13^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agen.

Je vous propose de reconduire à l'association Festivalence une aide à l'organisation du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » d'un montant de 30 000 €.

◆ **Arène théâtre : 11 000 €**

Installée à Coutures, cette compagnie mène depuis douze ans des actions culturelles en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées.

OCCITAN

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitane se décline sur deux axes : les opérations « al canton » et l'enseignement de la langue à l'école. Une dotation globale de **47 000 €** est proposée pour 2006, ainsi répartie :

I – Les opérations « Al Canton »

Les opérations « Al Canton » sont destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Les enquêtes sur les cantons de Montaignu de Quercy et Castelsarrasin ont donné lieu à la restitution des livres, fin octobre pour Montaignu, et mi-février pour celui de Castelsarrasin. Pour 2006, les actions prévues concernent :

- d'une part l'édition de livres sur les cantons de Bourg de Visa et Lauzerte,
- d'autre part le démarrage de l'opération sur le canton de St Nicolas de la Grave avec une restitution prévue en 2007,
- enfin, la poursuite de la sauvegarde vidéonumérique.

L'Institut d'Etudes Occitanes, sollicité comme partenaire de ces opérations Al Canton, assume la charge de l'encadrement de ces enquêtes collectives ainsi que le coût de la sous-traitance des enregistrements vidéo numériques estimés à 30 000 euros.

Aussi, je vous propose de reconduire une subvention de **30 000 €** à cette association au titre des actions à engager en 2006. Une convention sera établie pour concrétiser ce partenariat sur les actions en faveur de l'occitan.

II – La sensibilisation à la langue occitane

Les actions scolaires en faveur de la sensibilisation à l'occitan, sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui bénéficie d'un budget annuel de fonctionnement que je vous propose d'augmenter à **17 000 €** en 2006, en raison de la mise en place de visites de l'abbaye de Belleperche en occitan, à destination des sections bilingues des écoles primaires et des collèges.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE

Avec un budget global de **33 000 €**, elles s'articuleront autour de :

♦ **L'Association Confluences : 28 000 €**

Pour la 16^{ème} manifestation "Lettres d'automne" qui aura lieu en novembre 2006 en divers lieux du département. Plusieurs manifestations, s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour de l'œuvre d'un écrivain francophone et en présence de l'auteur.

♦ **L'Association REEL : 10 000 €**

- Organisation du salon du livre jeunesse en mai 2006 : 3 800 €
- Venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissements scolaires, associations, bibliothèques : 6 200 €

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'ACTIONS EDUCATIVES,
CULTURELLES ET SPORTIVES, CLASSES D'EDUCATION
ARTISTIQUE.....34 455 €**

Comme chaque année, la Commission Education, Sport et Culture sera saisie pour avis sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire, domaine à inclure dans notre réflexion sur l'adaptation de nos politiques au regard de l'Acte II de la décentralisation, et dans le cadre de la mise en place d'un schéma de développement des enseignements artistiques.

Relèvent de cette politique :

- l'éducation artistique avec des actions de sensibilisation à la musique et à la danse menées par l'ADDA 82 ;
- Les actions éducatives et culturelles mises en place par l'Office Central de la Coopération à l'Ecole ;
- les actions littéraires menées par l'association Confluences dans les collèges du département ;

- les échanges culturels inter-académiques ou avec l'étranger, les appariements ;
- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- l'animation culturelle à caractère rural pour l'enseignement de la langue et la culture occitanes ;
- les actions de coopération entre établissements pour offrir un choix de formations plus diversifiées, pour échanger des expériences pédagogiques réussies, pour mettre en commun leurs ressources dans le cadre des bassins de formation ;
- les actions favorisant une meilleure liaison entre l'école et le collège ;
- la culture scientifique et technique avec la semaine de la science ;
- les actions d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves (Forum des métiers ... Infosup, rencontres emploi-formation...) ;
- les actions de partenariat avec l'Education Nationale portant sur l'amélioration du fonctionnement matériel des établissements scolaires (écoles et collèges), tant en terme de ressources humaines que de moyens techniques.

SERVICES EDUCATIFS

Dans le cadre de l'enveloppe de **20 000 €** consacrée à la prise en charge des transports des élèves pour des animations départementales telles que les actions des services éducatifs, le Conseil Général accorde une aide pour la prise en charge des transports des établissements scolaires qui bénéficient des animations artistiques des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac.

Le mode de fonctionnement est le suivant :

- choix du transporteur par l'établissement scolaire
- forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km
- tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire.

AUDIOVISUEL : LE COLLEGE AU CINEMA

Cette opération, qui réunit le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, le Centre National de la Cinématographie, la Fédération Nationale des Cinémas Français et le Conseil Général, propose aux élèves des collèges de découvrir deux œuvres par trimestre sur le temps scolaire, dans le but de favoriser, chez eux, une culture cinématographique et développer leur esprit critique face aux médias.

Je vous propose de poursuivre en 2005-2006 cette politique pour un coût total de **33 000 €** correspondant à la prise en charge du billet (2,30 € par élève) payé directement aux exploitants de cinéma et des transports pour les établissements éloignés et tenus d'organiser leur transport jusqu'aux salles de cinéma. Au regard de l'acte II de la décentralisation, une réflexion sera menée sur le maintien ou non de cette politique pour la rentrée scolaire 2006/2007.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Je vous propose de voter une enveloppe de **130 000 €** pour satisfaire les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département et qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

COGEMATS 82

Depuis 1994, ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité à tarifs préférentiels. Les tarifs 2006 sont proposés en annexe.

Pour 2006, le montant des recettes est estimé à **27 000 €**. Le budget prévisionnel 2006 s'établit à **20 950 €** en fonctionnement.

CREDITS DIVERS

Il convient de prévoir l'inscription de divers crédits dans le cadre :

- ♦ des prix attribués lors de différents concours.....**5 300 €**
(article 6713 – sous fonction 311)

- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre des services éducatifs et autres animations départementales **20 000 €**
(article 6245 – sous fonction 311)
- ♦ frais divers de relations publiques **4 500 €**
(article 6238 – sous fonction 28)
- ♦ Frais d'impression **8 370 €**
(article 6236 – sous fonction 311)

A.D.D.A. 82

Créée en 1974, cette association départementale est un partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne. Centre de ressources avec la mise en place de banques de données, l'ADDA 82 consacre une part importante de son action à l'information culturelle. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des animations scolaires, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, et concourt ainsi à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2006, l'ADDA poursuivra la mise en œuvre de ses missions fondamentales :

- **Soutien aux pratiques musicales** : Tarn & Garock, aides aux ensembles vocaux, aux écoles de musique, petites résidences en milieu rural
- **Soutien aux pratiques chorégraphiques** : compagnie en résidence, vitrine de la danse, sorties découverte de la danse contemporaine
- **Théâtre et spectacle vivant** : actions de sensibilisation du jeune public mises en place sur les intercommunalités
- **Diffusion départementale et patrimoine** : Ballade autour du patrimoine, itinéraire musical en milieu rural, châteaux chantants.

Priorité est toujours donnée à la structuration du centre de ressources accessible au grand public, amateur, professionnel. Le répertoire des acteurs culturels est mis en ligne sur le site du Conseil Général. D'autres outils d'information sont réalisés : le guide de l'été culturel, sortir en Tarn-et-Garonne, la Note, Brochures Orgues 82, ...

Je vous propose d'accorder une aide globale de **145 000 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation de ses missions de base, ainsi qu'une subvention de **15 500 €** pour la mise en œuvre d'un itinéraire musical en milieu rural, au printemps et à l'automne dans les villages du département.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'amendement de la commission éducation, sport, culture et transports concernant l'association Confluences,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan 2005 des actions menées au titre de la politique culturelle départementale ;

- Approuve les actions proposées en matière culturelle pour 2006 :

Défense et promotion du patrimoine

- Diffère à la DM1 l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques classés, dans l'attente de la programmation Etat 2006 ;

- Adopte une autorisation de programme de 90 000 € au titre de l'aide départementale aux projets de restauration (façades et couvertures) des pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent, fours à pain, fournils et gariottes, ainsi répartie :

- Particuliers.....80 000 €
- Communes.....10 000 €

- Reconduit l'enveloppe financière de 22 105 € au titre de la politique départementale "archéologie, activités de fouilles préhistoriques et historiques" ;

Musique

- Aides aux écoles de musique..... 54 000 €
sous réserve d'application de droits d'inscription et de coûts de scolarité uniformes quelle que soit l'origine géographique des élèves, sur les bases suivantes :

-dotation forfaitaire de 23 € par élève,
-fonds départemental pour le développement des arts correspondant à 50 % des dépenses engagées pour l'acquisition d'instruments de musique plafonnées à 7 622 € ;

- Aide à la diffusion musicale..... 75 887 €

Dont :

- « Les Passions »
Orchestre Baroque de Montauban.....18 294€
Accompagnement du développement de cet orchestre avec les partenaires que sont le Ministère de la Culture, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Montauban et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Ensemble
Organum.....18 294 €
Projets concernant la recherche, l'enseignement et la diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac avec le soutien de la DRAC, la Région Midi-Pyrénées, la Ville de Moissac et des sponsors nationaux (France Télécom, BNP, Paribas, etc...) ;
- Orchestre de la Cité d'Ingres..... 5 000 €
Programmation de 5 concerts dans le département ;
- Le Rio.....11 434 €
Action sur 4 axes :
 - La diffusion : production de manifestations et accueil d'une quinzaine de manifestations organisées par des structures extérieures.
 - L'aide à la création et à la diffusion : lieu de création et de répétition scénique pour les musiciens régionaux, le Rio Grande prévoit des résidences et l'ouverture de la scène aux amateurs et musiciens par une programmation de première partie sur les productions de l'association,
 - La formation et l'accompagnement artistique et technique,
 - L'information sur les musiques actuelles (aide au montage de projets, centre d'information et point Internet) ;
- Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac (A.D.I.A.M.) 7 620 €
Organisation traditionnelle d'un Festival « Les soirs de Moissac », concerts donnés au cloître et au cœur de l'Abbaye de Moissac ;

- Centre Culturel de Moissac..... 15 245 €
Organisation du 10^{ème} festival « Les vibrations de Moissac » qui se déroulera en juillet 2006 ;

Théâtre

- Adopte une dotation globale de 117 600 € pour la diffusion et création théâtrales, répartie entre les associations suivantes :
 - Comédie de la Mandoune..... 38 000 €
Animation autour de son répertoire classique, organisation d'un festival de théâtre à Montricoux du 9 au 14 août 2006, proposition d'ateliers théâtre aux jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire ;
 - Association La Fée Dora..... 4 500 €
Création de spectacles pour jeune public ;
 - Compagnie de l'Embellie..... 6 100 €
Travail de formation au travers des ateliers pour adolescents et adultes ; création et diffusion de pièces sur le département, aide bénévole des associations caritatives ;
 - Quercy Productions..... 12 500 €
Animation des ateliers théâtre à Caussade et organisation des matinées classiques pour les collèges. Création 2006 : "Le journal d'Anne Franck" ;
 - Association Symphorèse..... 15 500 €
Création de spectacles, animation des ateliers à Montbarla et organisation d'un festival d'arts vivants à travers le Quercy ;
 - Association Festivalence..... 30 000 €
13^{ème} édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire » à Valence d'Agén ;
 - Arène théâtre..... 11 000 €
Actions culturelles en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées ;

Occitan

- Adopte une dotation globale de 47 000 € pour 2006, ainsi répartie :

Opérations « Al Canton »

- Accorde une subvention de 30 000 € à l'institut d'Etudes Occitanes au titre des actions à engager en 2006 (édition de livres cantons de Bourg-de-Visa et Lauzerte, démarrage du canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave, sauvegarde vidéonumérique) ;

- Précise qu'une convention sera établie pour concrétiser le partenariat sur les actions en faveur de l'occitan ;

Sensibilisation à la langue occitane

- Décide de porter l'aide à l'Association pour la langue et la culture occitanes (ALCOC) à 17 000 € en 2006, en raison de la mise en place de visites de l'abbaye de Belleperche en occitan, à destination des sections bilingues des écoles primaires et des collèges ;

Actions en faveur de la lecture

- Vote une enveloppe globale de 38 000 € ainsi répartie :
 - Association Confluences..... 28 000 €
16^{ème} manifestation "Lettres d'automne" en novembre 2006 ;
 - Association REEL..... 10 000 €
 - Organisation du salon du livre jeunesse en mai 2006 : 3 800 €
 - Venues d'auteurs dans les lieux accueillant les jeunes : établissements scolaires, associations, bibliothèques : 6 200 €

Action culturelle en milieu scolaire

- politique départementale d'actions éducatives, culturelles et sportives, classes d'éducation artistique.....34 455 €
La Commission éducation, sport et culture sera saisie pour avis des dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire, domaine à inclure dans notre réflexion sur l'adaptation de nos politiques au regard de l'Acte II de la décentralisation, et dans le cadre de la mise en place d'un schéma de développement des enseignements artistiques ;

Services éducatifs

- Décide de poursuivre la prise en charge des transports des établissements scolaires bénéficiant des animations artistiques des services éducatifs du Musée Ingres, des archives départementales, des abbayes de Belleperche et de Moissac :
 - choix du transporteur par l'établissement scolaire,
 - forfait de prise en charge par le Conseil Général : 180 € pour un trajet inférieur ou égal à 100 km aller-retour, 230 € pour un trajet supérieur à 100 km,
 - tout dépassement est à la charge de l'établissement scolaire ;

Audiovisuel : le collège au cinéma..... 33 000 €

(prise en charge du billet -2,30 € par élève- payé directement aux exploitants de cinéma et des transports pour les collèges éloignés des salles de cinéma) Au regard de l'acte II de la décentralisation, une réflexion sera menée sur le maintien ou non de cette politique pour la rentrée scolaire 2006/2007.

Fonds d'intervention culturel..... 130 000 €

Répartition du fonds par la Commission Permanente, après avis de la commission adhoc.

Cogemats 82

- Budget prévisionnel 2005 en fonctionnement 20 950 €
- Recettes..... 27 000 €
- Approuve les tarifs 2006 ci-annexés ;

Crédits divers

- ♦ prix attribués lors de différents concours..... 5 300 €
- ♦ participation aux frais de transport des élèves dans le cadre des services éducatifs et autres animations départementales20 000 €
- ♦ frais divers de relations publiques 4 500 €
- ♦ Frais d'impression 8 370 €

A.D.D.A. 82

- ♦ Missions de base. (soutien aux pratiques musicales et chorégraphiques, théâtre et spectacle vivant, diffusion départementale et patrimoine)145 000 €
- ♦ Mise en oeuvre d'un itinéraire musical en milieu rural au printemps et à l'automne dans les villages du département..... 15 500 €

Investissement

- ratifie les crédits suivants :

1°) Restauration et entretien des Monuments Historiques

Article 2041455 – sous fonction 312.....147 885 €
Subventions aux communes
au titre des A.P. antérieures

2°) Patrimoine architectural et culturel

- Subventions aux particuliers..... 72 227 €
Article 20424 – sous fonction 312
- Subventions aux communes 12 471 €
Article 2041411 – sous fonction 312

Fonctionnement

- Ratifie une enveloppe de crédits de 766 667 € et inscrit un crédit complémentaire de 5000 €, soit une enveloppe globale de 771 667 € ainsi répartie :

1°) Ecoles de musique

Article 657342 – sous fonction 311
et Article 65743 – sous fonction 311 54 000 €

2°) Animations à caractère départemental

Article 65744 – sous fonction 311 et 312 335 047 €

- Fouilles..... 22 105 €
- Théâtre 117 600 €
- Musique..... 75 887 €
- Occitan 47 000 €
- Lecture 38 000 €
- Action culturelle en milieu scolaire 34 455 €

3°) Collège au cinéma

Article 6288 – sous fonction 311
Billets d'entrée 25 000 €

Article 657373 – sous fonction 221
(transports) 8 000 €

4°) Prix divers

Article 6713 – sous fonction 311 5 300 €

5°) Participation aux frais de transport

Article 6245 – sous fonction 311 20 000 €

6°) ADDA 82 - manifestations exceptionnelles

- Missions (Article 67456 – sous fonction 311)..... 145 000 €
- Itinéraire musical en milieu rural..... 15 500 €
(Article 67455 – sous fonction 311)

7°) Divers

Article 6238 – sous fonction 28.....	4 500 €
8°) <u>Frais d'impression</u>	8 370 €
Article 6236 – sous fonction 311	
9°) <u>Fonds d'Intervention Culturel</u>	130 000 €
Article 67451 – sous fonction 311	
10°) <u>Fonctionnement COGEMATS</u>	20 950 €

Pour l'adoption : 29 voix

avec 1 voix contre pour Festivalence

Avis contraire : néant

Abstention : néant

N'a pas pris part au vote : 1

Adopté.

Le Président,

PRÊT DE MATÉRIEL DE THÉÂTRE ET DE SCÈNE

CG06/1ère/III-13

ANNEXE

TARIFS JOURNALIERS

ANNÉE 2006

I - Location de matériel sono - Tarifs 2006

Réf.

A. Sono 2 x 300 W Mackie/console Mackie 1604	90,00 €
B. Sono 3 x 300 W Mackie/console Mackie 1604	120,00 €
C. Egaliseurs	15,00 €
D. Effets et traitements.....	30,00 €
E. Sono concert 4 MTD 115.....	150,00 €
F. Sono concert 4 MTD 115/CX 12 Amadeus	185,00 €
G. Sono concert 2 compacts JBL/sub basse /CX12 Amadeus.....	210,00 €
H. Sono concert 4 compacts JBL/sub basse/CX12 Amadeus	245,00 €
I. Régie retour Midas 24/10 / égaliseurs.....	60,00 €
J. Régie façade Soundcraft 32 ou 24 entrées/traitements/effets	75,00 €
K. Magnéto Revox B77.....	15,00 €
L. Lecteur Marantz CD /K7.....	10,00 €
M. Micros HF Sheineiser poignée / cravatte / micro-casque	40,00 €
N. Régie intercom 3 postes / son.....	45,00 €

Mackie Enceinte amplifiée de 300 watts

MTD 115 C, HEIL Enceinte de diffusions de 600 watts principale

CX12 Amadeus Enceinte de retour de 400 watts

Compacts JBL Enceinte de diffusion de 900 watts principale

Sub basse Enceinte de renfort de grave de 2 x 600 watts

II - Tarif matériel lumière - Tarifs 2006

Réf.

A	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 6 x 1000 w	75,00 €
B	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 8 x 1000 w	90,00 €
C	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 10 x 1000 w	110,00 €
D	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 14 x 1000 w	120,00 €
E	Table manuelle 12 voies + ampli 12x3kw + 18 x 1000 w	135,00 €
F	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 20 x 1000 w	150,00 €
G	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 25 x 1000 w	170,00 €
H	Table à mémoire 24 voies + amplis 3 kw + 30 x 1000 w	180,00 €
I	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 35 x 1000 w	200,00 €
J	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 40 x 1000 w	210,00 €
K	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 45 x 1000 w	230,00 €
L	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 50 x 1000 w	245,00 €
M	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 60 x 1000 w	260,00 €
N	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 70 x 1000 w	275,00 €
O	Table à mémoire 48 voies + amplis 3 kw + 80 x 1000 w	290,00 €
P	Changeurs de couleurs (4).....	60,00 €
Q	Poursuite 1200w HMI « Juliat »	90,00 €
R	Postes intercoms à câble « Teac » x 2.....	30,00 €

III - Prestation technicien seul

Tarif 2006 : 80,00 € par jour

IV - Majoration des tarifs

40 % si intervention hors département et pour les utilisateurs autres que les associations de type culturel et les communes.

V – 11^{ème} édition Festival de conteurs « Alors raconte »

Forfait éclairage ou sonorisation60,00 €

Eclairage et sonorisation90,00 €

VI – GRATUITE :

- Association Chants Libres pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural
- Centre Départemental du Téléthon.

Le Président,